

Règlement Triathlon des Sucs 2019

- 1. Organisation :** Les épreuves du Triathlon des Sucs est organisé par le Tryssingaux, club de triathlon d'Yssingaux (43)
- 2. Règlementation :** Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2019 de la FFTRI.
- 3. Responsabilité de l'organisation :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :
 - ✓ D'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état du matériel ou de santé,
 - ✓ D'accident provoqué par le non-respect du code de la route, et par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur,
 - ✓ De perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel,

L'inscription et le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement. Chaque concurrent reconnaît en prendre connaissance avant l'épreuve

- 4. Droit à l'image :** Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres, à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.
- 5. Annulation :** Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Dans l'hypothèse où un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve il n'y aura pas de remboursement.

- 6. Inscriptions :** Les inscriptions se font sur le site du partenaire Chromosphères avant le jeudi 4 juillet 2019 23h59.
Les inscriptions pourront également être effectuées le jour de l'épreuve mais seront soumises à une majoration de 5€.
- 7. Retrait des dossards :** le jour de l'épreuve à la base nautique de Lavalette à partir de 9h sur présentation des documents suivant :
 - Pour les licenciés FFTRI :
 - ✓ Licence FFTRI Saison 2019 **Compétition**
 - ✓ Autorisation parentale pour les mineurs*
 - Pour les non-licenciés FFTRI :
 - ✓ Le document « PASS JOURNEE » dûment rempli et signé*
 - ✓ Le certificat médical, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition)
 - ✓ Autorisation parentale pour les mineurs*

*L'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet www.tryssingaux.fr et <http://chronospheres.fr/evenements/detail/Triathlon-des-Sucs-2019-330> . Le Pass Journée sera téléchargeable sur www.tryssingaux.fr ou disponible au retrait des dossards.

- En raison du label Triathlon Durable un seul dossard sera remis de se fait la **ceinture porte dossard est obligatoire**